



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE.
CANTON DE PONTOISE.
TELEPHONE : 01 34 42 10 05
FAX : 01 34 42 14 91
E.MAIL : contact@boissy-laillerie.fr

MAIRIE DE BOISSY L'AILLERIE. 95650

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

COMMUNE DE BOISSY L'AILLERIE

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Pour cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 13 avril 2023 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture.

Ce budget a été établi avec la volonté et la nécessité :

- De maîtriser toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement tout en maintenant et en améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- Il mobilise des subventions chaque fois que possible. Il est présenté avec la reprise des résultats 2022.

La commune compte 2 budgets différents :

- 1- Budget principal communal
- 2- Budget annexe EAU

Chaque budget respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes)
- De l'autre, la section d'investissement, liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

BUDGET PRINCIPAL 2023

1) La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement qui permet à la collectivité d'assurer le quotidien, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE.
CANTON DE PONTOISE.
TELEPHONE : 01 34 42 10 05
FAX : 01 34 42 14 91
E.MAIL : contact@boissy-laillerie.fr

MAIRIE DE BOISSY L'AILLERIE. 95650

Vue d'ensemble de la section fonctionnement :

	NATURE	MONTANT PREVU
DEPENSES	Atténuation de produits	46 000.00 €
	Charges à caractère général	788 653.47 €
	Charges de personnel	734 300.00 €
	Virement à la section investissement	250 000.00 €
	Autres charges de gestion courante	315 900.00 €
	Charges financières et spécifiques	35 000.00 €
	Dépenses imprévues	0.00 €
	Charges exceptionnelles	6 000.00 €
	Dotation provision	1 000.00 €
TOTAL :		2 176 853.47 €
RECETTES	Excédent antérieur reporté	218 168.47 €
	Produits des services	151 200.00 €
	Impôts, taxes, compensation	689 541.00 €
	Dotations et participations	100 848.00 €
	Autres produits gestion courante	138 100.00 €
	Remboursement salaire personnel	10 100.00 €
	Fiscalité	868 896.00 €
TOTAL :		2 176 853.47 €

2) La section d'investissement :

Equilibre budgétaire en recettes et dépenses pour un montant de 2 199 006.00 euros.

	NATURE	MONTANT PREVU
DEPENSES	Report déficit 2022	205 864.47
	Remboursement des emprunts	120 000.00
	Remboursement d'un trop perçu De taxe d'aménagement	3 000.00
	Achats divers (informatique, matériel de voirie, emballages, etc...)	60 500.00
	Travaux de bâtiments	35 000.00
	Aménagement de terrain + isolation mairie	109 641.46
	Achat de divers terrains	80 000.07
	Travaux dans les écoles	140 000.00
	Extension Maison Médicale	510 000.00
	Projet vidéoprotection	52 000.00
	Travaux de voirie (hors gros investissement)	70 000.00
	Plantations	8 000.00
	Dépenses imprévues	0.00
	Restes à réaliser	0.00
	Rénovation éclairage tennis et terrain de foot	5 000.00
	Réfection totale terrain de football	120 000.00
	Réfection totale terrain de tennis	230 000.00
	Aménagement voirie Réal	200 000.00
	Extension du parking centre médical	205 000.00
	Création d'une plateforme de fitness	45 000.00
TOTAL :		2 199 006.00 €



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE.
CANTON DE PONTOISE.
TELEPHONE : 01 34 42 10 05
FAX : 01 34 42 14 91
E.MAIL : contact@boissy-laillerie.fr

MAIRIE DE BOISSY L'AILLERIE. 95650

RECETTES	Subvention d'investissement	785 206.00
	Emprunt d'équilibre	797 800.00
	Remboursement TVA	106 000.00
	Taxe d'aménagement	50 000 .00
	Excédent de fonctionnement issu du budget 2022	210 000.00
	Virement de la section de fonctionnement	250 000.00
TOTAL :		2 199 006.00 €

L'autofinancement de la commune, c'est-à-dire sa capacité à rembourser le capital de ses emprunts et le financement en partie ou en totalité de ses projets d'investissement est de 250 000 euros auxquels il convient d'ajouter 210 000 euros prévu sur le budget 2022.

FISCALITÉ :

Pendant de nombreuses années, nous n'avons pas augmenté les taux du foncier et de la taxe d'habitation.

C'est une situation que nous ne pouvons pas renouveler depuis 2022 (augmentation des prix sur les fournitures, travaux et salaires du personnel et la nécessité de maintenir un bon niveau d'autofinancement) et cette année l'augmentation sera de 4% pour les taxes foncières et la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et logements vacants).

Les nouveaux taux sont les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 28.04 % qui intègre désormais depuis 2021 le taux du Département de 17.18 % qui est reversé à la commune en compensation de la taxe d'habitation qui a disparu.
- Taxe sur le foncier non-bâti : 47.48 %.
- Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et logements vacants) : 12.22 %.

Investissement :

Ce sont 8 projets qui sont prévus au budget pour 2023. Chacun d'entre eux fait l'objet de demande de subvention auprès de l'Etat, la Région et le Département.

BUDGET ANNEXE EAU :

Il retrace les activités liées au service de l'eau confié par l'affermage à la société SFDE (Une information spécifique a été faite en 2022).

Pour rappel :

Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 196 458.36 euros.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 281 016.38 euros.

En 2022, nous avons financé :

- 51 258.70 euros pour divers travaux nécessaires pour adapter le matériel et réseau au nouveau contrat.
- Pour 2023, il n'y a pas de travaux importants de prévus.

Le Maire : M. GUIARD